

Aux citoyennes et citoyens de Nendaz

Tél. 027 289 56 00
Fax 027 289 56 01
E-mail commune@nendaz.org

CONVOCAATION

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée pour le

**Mardi 10 juin 2025 à 20h00
à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Nomination des scrutateurs
2. Approbation du protocole de la séance du 30 janvier 2025
3. Comptes 2024 de la Commune
4. Rapport de l'organe de révision
5. Approbation des comptes 2024 de la Commune
6. Approbation du nouveau règlement communal sur la taxe de séjour
7. Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 30 janvier 2025, les comptes 2024 de la Commune, le rapport de révision ainsi que le dossier complet relatif au nouveau règlement communal sur la taxe de séjour peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens les jours ouvrables dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h ainsi que les mercredis de 14 h à 17 h.

Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org. La version papier complète des comptes peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

**L'Administration communale
et bourgeoisiale**

Basse-Nendaz, le 19 mai 2025